



Coordination nationale des Syndicats Cgt du groupe Air Liquide

- PÉTITION -

Le monde traverse une crise sans précédent et la population française est particulièrement touchée.

La CGT a rappelé à de maintes reprises l'urgence à veiller à la santé des salariés et de leurs familles et à la maîtrise de la prolifération du virus. Pour cela, le confinement doit être le plus total en arrêtant toutes les activités ne participant pas à la production de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population. Bien évidemment, cela devra se traduire dans le groupe Air Liquide sans perte de salaire pour les salariés en les considérant en absence autorisée payée.

Dans ce contexte, des salariés du Groupe oeuvrent dans des conditions difficiles, à assurer la santé des patients (filiales du Homecare), à contribuer à la fourniture de nouveaux respirateurs pour faire face à l'insuffisance du milieu médical sur ce type d'appareils (ALMS-EOVE) et à fournir des gaz médicaux (ALFI, ALSF...). Par leur professionnalisme et leur dévouement, ils répondent à l'intérêt de la Nation.

Pendant ce temps, la Direction générale profite des Ordonnances Travail pour gérer la pose de jours de repos.

Rappel:

Aucune Direction d'Air Liquide ne pourra vous imposer la pose de congés (CPL) car hormis ALAT, il n'y a aucun accord signé dans les filiales du Groupe qui permette cette disposition. Nous invitons les salariés à nous faire remonter toute sollicitation de hiérarchie qui ne respecterait pas cette règle.

En revanche, "lorsque l'intérêt de l'entreprise le justifie eu égard aux difficultés économiques liées à la propagation du covid-19", (Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020), elle a la possibilité de façon unilatérale de vous imposer la pose de 10 jours de repos jusqu'au 31 décembre 2020. Pour la plupart, elle impose la prise de 10 jours sur la période d'avril à mai par la pose de RTT ou de jours du Compte Épargne Temps, sans en justifier de difficultés économiques...

Nous condamnons la position de la direction générale à se saisir des opportunités des ordonnances restreignant nos droits les plus élémentaires. La direction, dans son "business as usual" ne regarde pas le traumatisme que les salariés sont en train de vivre (pandémie, milliers de morts, détresses patients et soignants, travail dans la peur car mal protégés, confinement et conséquences, restriction des libertés, manipulations du pouvoir politique..) et ne comprend pas que le choc consécutif pèsera sur eux et qu'ils auront besoin à juste titre, d'une autre aspiration pour l'entreprise et entre autre et par exemple... de leurs congés au second semestre. Les salariés doivent redevenir des acteurs majeurs au sein du Groupe, en les faisant passer au dessus des intérêts financiers et de la satisfaction des actionnaires institutionnels, toujours plus indécentes dans leurs exigences de remontées de dividendes.

L'intérêt général à la sortie de cette crise sera plus que jamais, l'objectif premier de toute entreprise, toute institution, tout collectif, toute organisation politique. En ce sens, le Groupe Air Liquide devra en premier lieu réorienter ses objectifs vers la satisfaction des besoins des salariés, de leur bien-être et vers la production industrielle relocalisée et dans l'intérêt des populations.

